



La lettre de l'AROPA ALSACE N°10

Le mot du président

ChersAmi(e)s Aropistes,

Dans quelques jours, nous allons clore notre 7ème exercice depuis la création de l'AROPA Alsace.

Que de chemin parcouru ! Avec nos collègues des amicales MSA, nous dépassons largement les 600 adhérents. Et pourtant, de nouveaux arrivants nous reprochent de ne pas nous connaître ou d'avoir entendu parler de l'Aropa par hasard... C'est certainement exact. Que faire ?

Notre Commission Développement avec Hubert MULLER en animateur et le Conseil d'Administration, ont réfléchi à cette problématique.

Courant 2018, nous allons via des adhérents, solliciter des référents pour les entreprises du régime de la MSA, pour informer vos anciens collègues des avantages d'être adhérent de l'Aropa. Nous comptons fortement sur votre appui et n'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet. D'où, joint à cette lettre, un bulletin d'adhésion et un flyer que vous pourrez distribuer à vos anciens collègues.(cf article)

Cela nous semble impératif vu les enjeux financiers pour chacun qui sont, somme toute importants.

Merci de votre investissement à ce niveau !

Un autre sujet : notre mutuelle santé MUTUALIA, qui augmentera de 5,5 % au 1er janvier 2018, au regard du rapport prestations/cotisations négatif. C'est une interrogation, car des régions voisines avec des contrats similaires n'ont pas ce décalage et cette contrainte. Néanmoins, le tarif est toujours le plus attractif du marché des mutuelles santé.(les augmentations en général de 2,5 à 4,5%.

Autre sujet de préoccupation : la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée). Cette taxe qui a été mise en place en 1991 était au départ de 1,1 %. Elle a augmenté régulièrement depuis : voir article sur les prélèvements, très complet à ce sujet.

La CFR est très active sur ce sujet auprès des instances du Ministère concerné.

Nous sommes toujours en attente d'évolutions dans ce dossier.

En espérant que le bon sens l'emportera ! Car les retraités ne sont pas des nantis comme souvent certains spécialistes l'affirment. Aucune hausse notable des retraites depuis 20 ans. Nous demandons l'équité !

Il me reste à vous inviter à venir nombreux de manière à **montrer la vitalité** de notre association et n'hésitez pas à ramener vos collègues à notre **Assemblée Générale** qui se tiendra le **jeudi 22 mars 2018 à la Chambre d'Agriculture à Ste Croix en Plaine.**

Dans cette attente, Joyeux Noël et bonne année 2018 !

R. CLEMENT

JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ DE L'AROPA ALSACE

JEUDI LE 5 OCTOBRE 2017

Entre houblons et bières

À l'initiative de son conseil d'administration et de sa commission animation, l'Association des retraités des organismes professionnels agricoles (Aropa) Alsace, présidée par Raymond Clément, organisait début octobre sa journée conviviale annuelle autour du thème « houblons et bières ».

La journée conviviale annuelle proposée par l'Association des retraités des organismes professionnels agricoles (Aropa) Alsace invitait cette année à cerner de plus près tout ce qui tourne autour de la culture du houblon.

Une centaine d'adhérents se sont retrouvés à Brumath dans les locaux du Comptoir agricole (anciennement Cophoudal) où ils ont été chaleureusement accueillis. L'équipe houblonnière du Comptoir agricole a fait découvrir aux participants, répartis en trois groupes, l'ensemble de la culture du houblon: récolte, situations nationale et mondiale, aspect de la commercialisation du houblon.

Les membres de l'Aropa ont assisté à une livraison de houblons par un planteur, à leur réception, ainsi qu'au



Raymond Clément (à droite) et Dorette Tuchscherer, respectivement président de l'Aropa et présidente la commission animation, entourent Bernard Ingwiller.

contrôle qualité. Ils ont également eu un aperçu du stockage, puis ont pu manipuler et « sentir » les différentes variétés de houblons (aromatiques ou amersants) plantées en Alsace. Forts intéressés, ils ont félicité et remercié à l'équipe du Comptoir agricole pour ses explications et sa disponibilité.

Après un apéritif offert par le Comptoir agricole, puis un déjeuner à Mittelhausen, l'après-midi a été réservée à la visite de la Villa Meteor à Hochfelden. Et pour clôturer cette

journée, une dégustation des bières brassées par la seule brasserie familiale alsacienne, que les adhérents de l'Aropa n'ont pas manqué de remercier pour son accueil sympathique.

Très satisfaits de cette journée, qui leur a aussi permis de se retrouver, pour certains, entre anciens collègues, les membres de l'Aropa se sont déjà donné rendez-vous pour une nouvelle journée conviviale en 2018.

D. Tuchscherer



Les Référents de l'AROPA ALSACE

Suite à des remarques de différentes personnes, plus particulièrement des nouveaux adhérents nous informant que l'AROPA Alsace n'est pas connu par les jeunes retraités (ils n'en ont connaissance que par hasard et par le bouche à oreille), le Conseil d'Administration de l'AROPA Alsace, lors de sa dernière réunion et après analyse du problème, a pris la décision de mettre en place des personnes « **référentes** » dans les entreprises et organismes relevant de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Ces personnes « référentes » seront le relais entre l'AROPA et les retraités et futurs retraités de ces entreprises et organismes en vue de les informer des avantages à adhérer à l'AROPA Alsace.

En effet, l'adhésion permet de répondre à :

- la défense des droits des retraités et de leur pouvoir d'achat par l'intermédiaire de la Confédération Nationale des Retraités, organisme dont fait partie l'AROPA Alsace par le biais de la FNAROPA (Fédération des AROPAs), forte de 1,6 million d'adhérents et porte-parole pour 15 millions de retraités.
- une aide aux adhérents pour la constitution et la vérification des dossiers de demande de retraite personnelle et de réversion,
- une orientation vers les professionnels compétents dans les domaines juridique, fiscal, gestion du patrimoine...

D'autre part, suite aux différents partenariats conclus, les adhérents de l'AROPA Alsace peuvent bénéficier d'avantages intéressants dans différents domaines :

- en matière de protection sociale, jouir d'un contrat collectif très avantageux au niveau du rapport garanties offertes/coût de l'assurance, offert par **MUTUALIA** et réservé uniquement aux adhérents de l'AROPA Alsace
- des réductions substantielles en matière d'assurance des biens et des personnes offerts par **GROUPAMA Grand Est**
- des avantages tarifaires en matière bancaire auprès du **Crédit Agricole Alsace Vosges**.
- des réductions de prix dans différents entreprises viticoles d'Alsace



Les membres du CA de l'AROPA Alsace vont mettre en place prochainement ces personnes « référentes » après les avoir informés de leur rôle dans l'association et des outils à leur disposition. Nous les remercions par avance de leur implication dans ce projet destiné à faire connaître à tous l'AROPA Alsace.



:

Assemblée Générale de l'AROPA Alsace

Jeudi le 22 mars 2018 14 heures

Dans les locaux de Chambre d'Agriculture à Sainte Croix en Plaine (68)

Après la partie statutaire, Philippe BARBIER, Président délégué de la Fédération Nationale des AROPA (FNAROPA) traitera du sujet suivant : « **Retraites : Environnement et Réforme** », Suivi du verre de l'amitié

Venez nombreux !



Entre nous, c'est humain

FRAGE : Cotisations mensuelles 2018

	FRAGE 150 %		FRAGE 300 %	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
Régime GENERAL cotisation mensuelle	62,56 €	31,28 €	96,39 €	43,02 €
Régime LOCAL cotisation mensuelle	30,88 €	19,37 €	50,13 €	22,61 €
Forfait Bien Etre	12,12 €			
Allocation obsèques	12,96 €			

FNAROPA Nationale:

Cotisations mensuelles 2018 (Régime Local)

(Inchangé depuis 2016)

Tranche d'âge	F 100	F 150	F 300
56 - 60 ans	20,90 €	24,72 €	42,84 €
61 - 65 ans	23,22 €	26,76 €	42,84 €
66 - 70 ans	25,80 €	30,14 €	54,69 €
71 ans et plus	31,49 €	33,19 €	60,22 €
Forfait Bien Etre 1	xxx	8,10 €	8,10 €
Forfait Bien Etre 2	xxx	10,85 €	10,85 €

L'AROPA Alsace a signé un partenariat avec l'association Présence Verte,
Spécialiste de la Téléassistance (voir informations ci-dessous)
La signature d'un abonnement vous fait bénéficier d'avantages fiscaux (jusqu'à 50 %).



Solutions de téléassistance n°1 en France



Activ'zen

LE CHOIX DE LA TRANQUILLITÉ

Se présentant sous la forme d'un **bracelet** ou d'un **médailion**, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir **parfaitement en sécurité chez elle**. Grâce à cette solution, l'abonné est **autonome**, mais jamais seul.

En cas de besoin, une simple pression sur le bouton le met directement en contact avec la **Centrale d'Ecoute** qui prendra les mesures nécessaires.

Abonnement mensuel à partir de **24,90 € TTC***



Activ'mobil

LE CHOIX DE LA LIBERTÉ

Parfaitement adapté aux personnes souhaitant conserver leurs activités extérieures, Activ'mobil se présente sous la forme d'un téléphone portable spécifique avec possibilité d'y **insérer sa carte SIM habituelle** ou de souscrire un abonnement téléphonique auprès du partenaire de Présence Verte.

En forêt, en montagne ou tout simplement en ville, ce téléphone permet de **géolocaliser** l'abonné où qu'il soit et **d'alerter son réseau ou les secours** en cas de nécessité.

Abonnement mensuel à partir de **19,90 € TTC***

Pour bien commencer l'année les frais d'installation **OFFERTS**

Du 1^{er} au 31 janvier 2018 : Offre spéciale **AROPA ALSACE**

* Sans durée d'engagement - Avantages fiscaux



Activ'mobil Pro

DISPOSITIF D'ALARME POUR LE TRAVAILLEUR ISOLÉ

Nos solutions pour la **Protection du Travailleur Isolé** vous permettent de répondre **aux obligations légales de sécurisation des salariés travaillant seuls ou de manière isolée**.

Nous vous proposons des matériels durcis qui s'adaptent à toutes les conditions de votre activité : résistance aux chocs, à l'humidité, aux températures extrêmes...

Présence Verte Alsace 9 rue de Guebwiller - 68000 COLMAR

Tél. 03 68 09 79 59 - presenceverte.alsace@gmail.com

**LES PRELEVEMENTS SOCIAUX SUR RETRAITES
AU 1^{er} JANVIER 2018**

Malgré l'opposition du Sénat, la hausse de la CSG de 1,7 point au 1^{er} janvier 2018 est quasiment acquise. Contrairement aux actifs dont les cotisations Maladie et Chômage seront baissées, les retraités ne devraient bénéficier d'aucune compensation. Cette discrimination a fait réagir la Confédération Française des Retraités, l'organisation nationale dans laquelle s'insère l'AROPA ALSACE. Elle est intervenue auprès des Pouvoirs publics pour demander :

- la suppression de la cotisation maladie de 1 % prélevée sur les retraites complémentaires,
- et la possibilité de déduire du revenu imposable au moins la moitié de la cotisation de complémentaire santé.

Comme il est peu probable que cette demande soit prise en compte, les prélèvements sociaux sur retraites devraient correspondre, en 2018, au taux et conditions indiqués dans le tableau ci-après.

PRELEVEMENTS SOCIAUX SUR RETRAITES AU 1.1.2018						
Revenu Fiscal de référence (RFR)	COTISATION MALADIE			CONTRIBUTIONS		
	Régime de base *	Régime local		CSG	CRDS	CASA
		Agricole	Non agricole			
Inférieur au plafond 1	0	0	0	0	0	0
Entre plafond 1 et plafond 2	0	1,10 %	1,50 %	3,80 %	0,50 %	0
Supérieur au plafond 2	1 %	1,10 %	1,50 %	8,30 %	0,50 %	0,30 %

* sur retraites complémentaires uniquement

Plafond RFR 1 1 part : 11 018 € 2 parts : 16 902 €

Plafond RFR 2 1 part : 14 404 € 2 parts : 22 096 €

La hausse de 1,7 point de la CSG ne concerne en fait que les retraités dont le revenu fiscal de référence dépasse 14 404 € par an pour une part fiscale (+ 3 846 € par demi-part supplémentaire). Pour les autres, les taux des prélèvements sont inchangés.

A noter que l'augmentation de la CSG de 1,7 point est déductible du revenu imposable ce qui porte la part déductible du taux global de 8,30%, de 4,20 % à 5,90 %.

Nombreux sont sans doute les retraités qui critiquent cette hausse de la CSG, sans aucune compensation. Certains y sont pourtant moins hostiles, estimant que c'est une contrepartie honorable dès lors qu'elle est destinée à financer un gain du pouvoir d'achat pour les actifs, c'est-à-dire nos enfants et nos petits-enfants. **A chacun de juger !**

Yordey Robert

Votre conseil d'administration



Vous souhaitez de bonnes fêtes et une bonne année 2018

AROPA Alsace Qui sommes-nous ?

L'AROPA ALSACE, association apolitique, non confessionnelle et indépendante de toute organisation professionnelle ou syndicale a été créée en 2010.

- Elle regroupe sur l'Alsace, des anciens salariés des organismes relevant du régime agricole
 - Coopératives agricoles et viticoles,
 - Caisse d'assurances accidents
 - Crédit Agricole
 - Chambre d'Agriculture
 - Organisations professionnelles (Centres de gestion, ADASEA, etc...)
 - Forêt...

Les amicales des anciens de Groupama et de la MSA sont membres en tant que personnes morales.

- Par le biais de la FNAROPA (Fédération Nationale des AROPA), elle est membre d'un vaste réseau national chapeauté par la CFR (Confédération Française des Retraités), forte de 1,6 million d'adhérents et porte-parole pour 15 millions de retraités.

AROPA Alsace Nos objectifs

De façon générale, défendre vos droits de retraité.

Dans le domaine de la Retraite :

- Aider à constituer les dossiers de demande de retraite,
- Calculer les droits à retraite et vérifier le montant des pensions liquidées,
- Intervenir, en cas de difficultés, auprès des caisses de retraite (MSA, CARSAT, AGRICA...)

Dans le domaine des Assurances :

- Santé, dépendance, habitation, automobile, responsabilité juridique etc...

Dans le domaine de la Législation :

- Juridique, fiscalité, gestion du patrimoine etc... : orientation vers les Professionnels du Droit compétents.

**Ne restez pas solitaire, mais
devenez solidaire et adhérez à
AROPA ALSACE**

AROPA Alsace

Vous propose :

Un contrat collectif de complémentaire santé à des conditions avantageuses.

Exemple

Tarif mensuel 2018 d'un assuré du régime local :

- Garantie 150 % = 30,88 €
- Garantie 300 % = 50,13 €

Des remises de prix intéressantes chez nos partenaires :



Des informations

- La revue trimestrielle « Le Chêne Vert » éditée par la FNAROPA ;
- Le bulletin d'information de notre AROPA ALSACE ;
- Le site internet FNAROPA.

De la convivialité

- Retrouvailles annuelles d'anciens collègues lors de l'assemblée générale et à l'occasion de sorties touristiques.



**La solidarité au service
des retraités des OPA**

L'AROPA Alsace regroupe les retraités des Organismes Professionnels Agricoles (OPA) : Crédit Agricole, Groupama, MSA, Coopératives, Chambre d'Agriculture, organisations professionnelles...

**AROPA Alsace
9 rue de Guebwiller
68023 COLMAR CEDEX**

Contacts :

Raymond CLEMENT (Coopération)
06.10.01.85.53
Henri WEISS (Groupama)
06.08.06.53.32
Hubert MULLER (Crédit Agricole)
06.11.30.46.28
Aimé LICHTENBERGER (Ch. Agriculture)
06.24.40.13.74



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Domicilié (e) à N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Localité _____

☎ _____ / _____ / _____ / _____ Portable _____ / _____ / _____ / _____

Adresse e-mail _____ @ _____

=> Bénéficiaire d'un avantage vieillesse suite à des activités salariés agricoles ou agro-alimentaires

Renseignements complémentaires :

Dernier Organisme Employeur _____

Pour les bénéficiaires d'un droit dérivé (réversion, veuf, veuve, survivant) indiquer les coordonnées de l'assuré décédé :

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____

Demande mon adhésion à l'AROPA-Alsace.

Je verse la somme de **25,00 €** représentant la cotisation annuelle pour l'année **2018** par :

Virement du _____

Chèque Bancaire ou Postal

Sur le compte Crédit Agricole domicilié 'COLMAR-Wilson'

IBAN FR76 1720 6005 1063 0453 5586 134 BIC AGRIFRPP872

Certifié sincère et véritable à _____, le _____

Signature :